

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME QUATRIÈME

1885

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE
65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

maximum; c'est un résultat acquis. Mais il y a, pour le reste, des réserves à faire. M. Bérard, en continuant le plus longtemps possible ses observations, devra surtout se rendre compte de la part exacte d'influence que l'élément étranger possède dans la criminalité lyonnaise. Il y a, en particulier, l'influence du jour. A Lyon, c'est le mardi qui est le jour le plus fertile en arrestations : il succède, en effet, au dimanche et au lundi. Le 14 juillet a remplacé le 15 août. Le mode de paiement des patrons a bien aussi son influence; le paiement quotidien pourrait diminuer la criminalité. Cette somme reçue tout d'un coup est certainement une cause de désordre moral.

M. Bérard ajoute que, parmi les étrangers arrêtés, un certain nombre le sont récemment après leur arrivée; ces étrangers ne sont pas portés sur la population lyonnaise. L'influence du jour est réelle pour la criminalité. Il est à remarquer que les trois derniers assassinats principaux qui ont ensanglanté notre ville ont eu lieu dans la nuit du lundi au mardi. Le temps aussi a une influence : le beau temps est plus fertile en arrestations que le mauvais temps; mais ce dernier fait pourrait être interprété d'une autre manière.

M. Faure demande que M. Bérard établisse la proportionnalité entre la population étrangère et le chiffre des méfaits qui doivent lui être attribués. Ce travail même devrait être étendu à la France entière.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DANS LES PALAFITTES DU LAC DE PALADRU

PAR M. CHANTRE

M. Chantre rappelle l'historique de la découverte des palafittes du lac de Paladru et l'importance des fouilles qu'il a fait pratiquer dans ce lac en 1866 et surtout en 1869-1870. Puis il expose les faits nouveaux que l'on a pu observer l'hiver dernier. Grâce à l'abaissement des eaux, il a été possible, non seulement de contrôler les descriptions qu'il avait données de

la construction de ces palafittes, mais encore de reconnaître la disposition d'un plus grand nombre d'habitations et leur position respective sur la plate-forme commune. On a reconnu la présence d'une immense digue, faite de trois rangées de pieux, construite en avant des palafittes, du côté du grand lac et faisant office de brise-lames ou de môle ; elle était destinée à garantir les constructions contre certains coups de lac parfois très violents.

L'extraction des superbes bois de chêne employés à ces constructions ayant été reprise cette année, les fouilles ont mis à jour une nouvelle série d'objets intéressants tels qu'une belle lame de sabre, un umbo de bouclier, des lances, des épérons, des fers de cheval, des outils et des ustensiles de ménage, etc.

NOUVELLES DÉCOUVERTES AU LAC DE PALADRU

— Février et Mars 1885 —

PAR M. LE DOCTEUR CHARVET

Le peu de neige tombée sur nos montagnes l'an dernier, le manque de pluie ont été cause de la pénurie et même du tarissement complet des sources dans nos montagnes du Dauphiné, et le lac de Paladru par ces causes et d'autres peut-être que nous ignorons a subi le sort commun, ce qui a permis au propriétaire de profiter de cet abaissement exceptionnel et persistant pour faire retirer déjà 8 à 10 mètres cubes de pièces de bois de la cité lacustre au lieu dit des Roseaux qui fut en 1870 déjà si riche en trouvailles remontant à peu près toutes à l'époque Carlovingienne.

La bienveillance de M. Tercinet, propriétaire, qui m'a fait don de la plus grande partie des objets retirés, me permet de vous en faire à la fois l'inventaire et l'exhibition, qu'il en reçoive ici ma reconnaissance.

Cet inventaire nouveau ne fera que sanctionner ce que

M. Chantre avait décrit dans son ouvrage publié en 1873, mais pour mon compte certains aperçus se sont modifiés, et des conclusions nouvelles auront pris naissance par suite de nouveaux éléments fournis à l'appui de ce que j'avancerai :

Disons de suite que nous avons rangé suivant l'ordre suivi pour leur description :

2 clés forées en fer.

2 débris de peignes à deux fins en buis.

2 manches de cuillers à pot en bois.

Quantité de tessons de poterie.

Un objet indéterminé en pierre, un moule probablement.

17 couteaux en fer de toutes dimensions.

1 faucille en fer.

1 force pour tondre la laine des moutons.

1 étrille en fer.

Quantité de fers de chevaux.

2 éperons en fer.

1 umbo de bouclier et sa pointe terminale.

Nous commencerons par la description des objets de moins d'importance ; les objets en bois.

MANCHES DE CUILLERS A POT. — Ils sont semblables à ceux que l'on voit dans l'Album de M. Chantre, planche XII, n° 4. Il ne reste de la cuvette de la cuiller que la partie en prolongement avec le manche.

DÉBRIS DE PEIGNE. — Comme sur la planche XIII (1 et 2), l'on voit encore des dents de peigne sur deux côtés. Un côté à démêler, un autre à lisser.

La Bibliothèque nationale conserve un très beau peigne mérovingien en bois avec une croix dessus. Ceci nous explique peut-être pourquoi, dit M. l'abbé Cochet, sur tant de corps de Francs, l'on a trouvé si peu d'objets semblables c'est qu'ils n'ont pu résister à la dévastation du temps écoulé depuis cette époque.

La cathédrale de Sens conserve aussi une relique de ce genre. C'est le peigne de saint Loup, évêque de cette ville au

septième siècle (620), il est en ivoire et à deux fins, il porte une inscription latine : *Pecten sancti Lupi*. L'on ajoute que le saint évêque s'en servait lorsqu'il consacrait à Dieu quelqu'un de la race chevelue. Tout le monde sait qu'alors le signe de l'entrée dans l'église était la disposition de la chevelure : *Comâ que capitis depositâ monachus factus est*. Une chose remarquable c'est que chez les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie un des signes de conversion au christianisme consiste encore à se couper la barbe et la chevelure.

Il faut admettre que la peuplade de Paladru portait toute la barbe et toute la chevelure et que cet ustensile était indispensable à leur entretien.

OS D'ANIMAUX. — Il a été trouvé des os d'animaux de plusieurs espèces en 1870, mais cette fois-ci, c'est uniquement des os de sanglier et surtout des mâchoires avec leur défense, ou des défenses isolées que l'on a trouvées accumulées sur un même point. Ce fait n'est pas remarqué pour la première fois ; chaque nature d'objet a pour ainsi dire son gisement spécial correspondant probablement au point de la galerie régnant autour des habitations, et d'où par accident ou volontairement tombaient les objets dont on se servait en cet endroit.

Ces débris de mâchoires correspondaient sans doute au point où les sangliers étaient dépecés.

TESSONS DE POTERIE. — Une quantité assez considérable de poterie dont nous avons remarqué cinq types, un pot pouvant avoir la capacité de 3 à 4 litres portant un bec fabriqué tout en continuant le bord circulaire à son passage au-dessus du bec (planche III).

Un goulot d'une petite amphore.

Deux bords de petites urnes, pour provisions.

Plusieurs tessons d'urne qui portent parfaitement l'empreinte de leur fabrication au tour.

Enfin un débris de bord d'un vase ayant des dessins semblables à ceux du tesson représenté sur la planche IX, n° 6, et d'une autre facture que le précédent.

Ces diverses poteries dénotent une fabrication facile. La cuisson en est bonne, absence de vernis.

OBJET INDÉTERMINÉ. — Moule ou mortier en pierre calcaire. Probablement petit mortier de la capacité d'un verre à boire ordinaire, l'on reconnaît les rudiments des deux oreilles à peine indiquées. L'analyse nous a fait reconnaître que la pierre était en pierre calcaire ; mais le peu d'ampleur de la cavité nous fait douter de l'emploi peut-être aurions-nous le débris d'un moule, d'un Lingotière.

COUTEAUX. — Dix-sept couteaux variés de dimensions surtout, plutôt que de forme, ont été recueillis dans cette station qui en avaient déjà beaucoup fourni de semblables en 1870, comme on peut le voir sur les six de la planche I de l'Album de M. Chantre. Deux pouvaient être au besoin des poignards, et les autres plus petits devaient être employés pour les besoins du ménage. Plusieurs rappellent assez bien la forme du sabre-baïonnette que nous avons vu adopté dans le commerce de la coutellerie depuis notre conquête de l'Algérie à l'imitation du yatagan à courbe rentrante. Ce serait un objet de plus à mettre à l'inventaire oriental, avec les éperons, l'étrille, les fers de chevaux, si nous devons conserver cette origine à ces objets, c'est ce que nous verrons plus loin.

LES CLEFS. — Deux clefs en tôle de fer et forées ont encore été retirées des fouilles cette année, elles sont de la même époque et de la même fabrication que le n° 3, 4, 5 de la planche III de l'album cité à chaque instant, au sujet des recherches opérées en 1870.

La plus forte et la plus grande de toutes a 0,19 cent. de long dont 0,14 pour la tige et 0,5 pour l'œil; elle a été fabriquée d'une singulière façon, toute la tige est creuse, et a été fabriquée avec un ruban en tôle de fer roulé sur une tige de fer qui a dû lui servir de moule et son panneton qui a 3 1/2 cent. de large sur 4 de haut a été simplement découpé sur la plaque de tôle qui a aussi servi à faire l'œil de la tige.

La seconde, beaucoup plus petite, mesure 6 cent. 1/2 de lon-

gueur dont la moitié pour l'œil et l'autre pour le reste de la clef. Tige forée dans toute sa longueur comme la précédente, fabriquée de la même façon, le panneton a 3 cent. et a la forme de T à branches inégales.

LA FAUCILLE. — Nous avons aussi une jolie petite faucille en fer, dont la lame mesure en parcourant son dos 0,28 cent., elle est par conséquent bien plus petite que celle employée en Dauphiné. Le tranchant oxidé est en dentelure et ferait penser qu'elle était peut-être pourvue de dents de scie. Sa courbure n'est pas celle obtenue par son même rayon de cercle, mais bien une section d'ellipse; en partant du manche, au 1^{er} tiers de la lame et près du bord de son dos a été pratiqué un trou qui permettait de lui passer une lanière pour la suspendre à la ceinture et l'y maintenir mieux qu'on ne le fait de nos jours avec une anse pratiquée au bout du manche de bois, lequel par son poids équilibrait parfaitement cet ustensile.

Une autre particularité à signaler, est un soulèvement de la pointe sur une longueur de 2 cent. que l'on pourrait attribuer à un accident, mais pour mon compte, je crois qu'il est plus probable de penser que cette disposition aurait été donnée à l'instrument pour lui éviter de piquer en terre quand on voulait raser le sol, disposition que je crois oubliée de nos jours, mais qui devait être très commode et très pratique d'après l'opinion des anciens cultivateurs intelligents auxquels l'instrument a été montré.

FORCES OU CISEAUX A TONDRE. — L'on a recueilli également des forces ou ciseaux à tondre les animaux à laine d'un modèle complètement semblable au même objet trouvé en 1870 et reproduit dans la planche de l'album, planche III, n° 6. Seulement, ce dessin ne représente qu'une moitié, tandis que nous le possédons complet avec son ressort encore en assez bon état pour manœuvrer parfaitement sous la pression de la main; les lames ont 0^m,12 de long, l'ustensile 0^m,27 de long. C'est encore le modèle que l'on rencontre dans les bergeries de troupeaux

de moutons en Suisse, et avec lequel on fait la tonte de la laine.

L'ÉTRILLE. — L'ustensile que nous allons décrire est simplement une étrille à un seul peigne, celui trouvé dans le même gisement à la station des Proseny en 1870 était à deux peignes parallèles à distance de 0^m,03, réunis par un demi-cylindre en tôle de fer. Celui-ci ressemble tout à fait au racloir dont se servent les horticulteurs pour débarrasser les arbres fruitiers des écorces d'arbres sèches où pendent les insectes, il a 0^m,12 de long, sa lame 0^m,02 de haut, les dents 0^m,003 de saillie, le dos de la lame se termine à chaque extrémité par deux pointes effilées et retroussées en arrière formant un anneau fermé dans lequel il y en a un autre où le cavalier adaptait un lien pour ne pas égarer son ustensile.

Au milieu de la longueur l'on voit les restes de la naissance de la scie en fer qui devait pénétrer dans un manche en bois. C'est le premier ustensile que je rencontre de ce modèle, c'était aussi le premier modèle en son genre que je rencontrais en 1870, modèle avec ces deux peignes. Depuis lors, un de nos amis revenant de captivité du nord de l'Allemagne, et en souvenir de cette étrille m'en a rapporté une employée de tout temps dans ce pays et qui est exactement le modèle de la mienne, mieux perfectionnée par l'outillage mécanique de notre époque. Cette association d'idée m'a donné à réfléchir que si cet ustensile était en usage de temps immémorial en Germanie, il aurait bien pu être importé chez nous par les peuplades de ces pays, arrivant elles-mêmes peut-être de l'Asie.

Il m'a été dit aussi que ce modèle existait au Soudan.

FERS DE CHEVAUX. — Les fers de chevaux sont fort nombreux, l'on en avait déjà beaucoup retiré en 1870, et cette dernière fois également, y compris un fer d'âne. Ils ont tous appartenu à des chevaux de petite taille, sont percés d'un genre d'étampure particulière et allongée, et sont, comme on le dit archéologiquement, partout à bord ondulé, le maréchal n'ayant pas encore l'habitude à cette époque (début de la ferrure à clous,

750 de notre ère) de rabattre les ondulations résultant du refoulement de la matière en dehors au moment de l'entrée du poinçon dans le métal ramolli au feu de la forge au bois.

En les plaçant sur deux hipposandales, on peut s'assurer qu'ils correspondaient parfaitement à la dimension des sabots des chevaux à cette époque.

Il est évident pour moi que ces objets hippiques, les fers, l'étrille et les éperons, dont nous allons parler dans un instant, sont tous contemporains, et qu'ils ont dû provenir de cavaliers et de chevaux de la peuplade qui a habité sur le lac à une époque déjà éloignée de nous de 11 à 1200 ans, et que dans un premier travail j'avais cru être sarrasine. Mais ce que je sais depuis lors concernant l'usage de l'étrille en Germanie de temps immémorial, ce que d'autres recherches m'ont enseigné au sujet de la ferrure des petits chevaux amenés par l'invasion d'Attila dans les plaines de Châlons, et ressemblant parfaitement à nos fers à bords ondulés de Paladru, il n'y aurait rien d'impossible que nous n'ayons entre les mains des reliques pouvant être attribuées à l'importation des Huns, ou Hongrois, ou d'autres peuplades venues d'Asie par le Rhin ou le Danube, et venues dans cette contrée par la Suisse, au lieu de Sarrasins venus par le midi.

LES ÉPERONS. — Les fouilles de cette année ont fait découvrir à quelques jours d'intervalle deux éperons semblables à celui trouvé en 1870, signalé fig. 2, planche IV, et toujours de la station des Roseaux.

Ces objets, semblables dans leur ensemble, ont un cône tétraèdre qui, à l'extrémité d'une tige variable en longueur cependant de 0^m,05, 0^m,06 1/2, 0^m,07 1/2, et toujours disposés néanmoins de telle façon que deux angles du cône soient horizontaux et deux verticaux. Le côté horizontal interne servait à stimuler le cheval en lui labourant le flanc comme le pratiquent encore de nos jours les Arabes.

Si l'on trace sur un papier la parabole décrite par la ligne intérieure des branches de ces trois éperons, l'on voit que l'axe

de cette parabole ne suit pas du tout l'axe des tiges, du dard, et que cet axe suit une ligne avec déviation extérieure, qui nous oblige à admettre que probablement nous avons trois éperons du côté gauche, et que la tige de l'éperon se portait ainsi en dehors parallèlement au ventre du cheval, et qu'il fallait l'entière volonté du cavalier pour attaquer sa monture, risquant moins de la toucher intempestivement que s'il n'eût pas adopté cette fabrication motivée pour obtenir ce résultat.

J'ignore pour le moment le motif qui aurait poussé cette peuplade à ne porter qu'un seul éperon du côté gauche, et je ne sais pas non plus en l'état si en Afrique quelques tribus auraient conservé cet usage, mais je sais parfaitement pour l'avoir vu pendant bien des années dans ma jeunesse, que les postillons qui menaient les diligences à cheval n'avaient pas non plus d'éperons à la botte droite. Par ce fait que dans les secousses latérales provoquées au timon par le passage des rigoles, la jambe recevant un violent contre-coup de volée, un coup d'éperon était donné involontairement à la monture, et dans les cas de chute entre les deux chevaux l'éperon était souvent cause d'embarras considérable pour sortir de cet espace étroit celui qui venait d'y tomber.

Je viens enfin de recevoir d'Afrique des renseignements précieux au sujet de cet usage qu'a cette race de cavaliers de ne porter le plus ordinairement qu'un éperon au pied gauche. C'est tout simplement pour pouvoir se dégager plus facilement de leur selle qui a par derrière un dossier de 0^m,40 de haut environ, nommé troussequin, qui les oblige, pour en sortir, de porter les étriers très courts et de relever la jambe très haut ; malgré ces précautions, l'éperon, le plus souvent, venait encore se heurter contre cet objet et contrarier la descente du cavalier.

L'on ne remarque plus cependant dans les éperons modernes qui se vendent en paire, une disposition particulière pour chaque côté, ni la déviation en dehors de la tige du dard ; cet

usage s'est perdu ou n'a pas été connu de ces peuplades d'Afrique.

Un voyage en Suisse, ces temps derniers, m'a permis de visiter plusieurs musées préhistoriques d'objets retirés des stations lacustres de Genève, Lausanne, Bienne, Soleure, Neuchâtel et Besançon. J'ai trouvé à Lausanne cinq éperons disposés pour le pied gauche, identiques en tous points aux trois en ma possession, et qui superposés sur les dessins linéaires des miens s'y sont adaptés mathématiquement. Ces objets avaient été trouvés dans des tumulus de la Suisse. J'ai encore retrouvé trois autres éperons semblables au musée de Besançon, voilà donc onze objets identiques. Ce chiffre me paraît assez respectable pour conclure que cet usage était réellement en vigueur à cette époque, et qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours et ainsi que chez une peuplade sortie d'un vieux berceau asiatique.

Les extrémités des branches sont terminées par une petite traverse perpendiculaire à la branche et en forme de T, portant deux boutons avec une cantaque contre-rivets en dedans assujettissant les sous-pied en cuir d'une façon complète de chaque côté; l'on remarque sur l'une d'elles un morceau de cuir encore pincé entre ces deux lames.

Sur un des derniers trouvés, celui qui a le cône le plus gros et le plus anguleux, l'on y voit encore les quatre clous ou boutons rivets qui assujettissaient la courroie servant de sous-pieds. A leur couleur métallique on les croirait en cuivre, mais il est facile par un examen attentif à la loupe de voir que ce sont des clous en fer étamé sur la tête desquels l'on a soudé une capsule en cuivre jaune. J'ai effectivement trouvé dans l'ouvrage de M. Ferdinand Hœfer, sur *l'Histoire de la physique et de la chimie*, page 323, à l'article Étain, que les Gaulois avait inventé l'étamage, mais ne pourrait-il pas se faire que les peuplades venant d'Asie et connaissant mieux les métaux et la manière de les travailler, n'eussent importé l'étamage et la soudure dans les Gaules? C'est plus que probable.

UMBO DE BOUCLIER. — Une pièce très curieuse et la seule

de son espèce jusqu'ici qui ait été retirée du lac est un objet métallique en feuille de laiton d'un fort millimètre semblable par sa forme à une cuvette ou saladier sans socle pour base, mesurant 25 cent. de diamètre, 5 cent. de profondeur avec son rebord aplati d'un cent. et à son centre un aplatissement du diamètre de 8 cent. 1/2.

Sur le bord l'on compte circulairement 14 trous pouvant laisser passer de fortes pointes ou clous. Cette pièce métallique a dû être préparée d'abord par le martelage mais terminée au tour comme le témoignent les stries circulaires et concentriques très visibles à la face concave.

Aucun trou n'existe à part les 14 décrits sur le pourtour du bord et du côté convexe de la pièce, et l'on y voit encore assujettis, des débris d'une lame en fer en forme de galon d'un millimètre d'épaisseur et de la largeur du bord. Ayant râclé avec une lame de canif le détritrus retenu entre cette lame et le galon de fer et l'ayant examiné au microscope il m'a été facile d'y reconnaître de la terre, des poils de bouc, et dans une deuxième recherche ayant changé le détritrus à examiner, un débris de peau ayant 8 petits trous comme à une passoire à infusion, trous ayant autrefois certainement laissé passer des poils.

N'ayant jamais rencontré d'objets semblables dans les musées, j'ai trouvé dans l'ouvrage d'archéologie de l'abbé Cochet, la *Normandie souterraine*, la description et les dessins de plusieurs de ces objets, connus sous la dénomination d'Umbo de boucliers francs trouvés à Londinières (Seine-Inférieure), en 1852, et dont le diamètre complet avait été de 0,70 cent.

Quelle conséquence tirer de la présence de cette peau revêtue de ses poils et comment reconstituer un bouclier avec ces données ?

D'autre part, les divers dessins de l'ouvrage de l'abbé Cochet dénotent des Umbo terminés par une pointe centrale, et ici nous avons une surface plate ?

Nous en étions à combiner une reconstitution lorsque quel-

ques jours après le premier envoi de certaines pièces déjà décrites, le propriétaire voulut bien compléter pour son nouvel envoi, l'inventaire précédent décrit, et dans le nombre se trouva une superbe pièce en fer forgé que nous primes pour une pièce ayant bien pu être la pointe centrale d'un bouclier.

C'est un cône polygonal à 5 facettes ayant 5 cent. $1/2$ d'élevation terminé par une petite balle un peu aplatie ayant pour base 4 ailettes horizontales ornementées, et percées à leur centre d'un trou pour y recevoir un clou. L'on aperçoit des dessins linéaires d'ornementation sur chaque facette de ce polyèdre métallique.

Nous l'aurions pris au besoin pour un nouveau débris d'un autre bouclier, lorsque l'ayant posé machinalement sur la première pièce il s'y est mathématiquement adapté et sachant d'autre part qu'il avait été retiré du même gisement il ne devenait pas impossible qu'il n'eût été assujetti à la première pièce fixé et cloué sur une planchette circulaire en bois et voici dès lors comment nous reconstituons notre bouclier.

Un plateau circulaire de 0,70 cent. en bois léger, saule, peuplier, bouleau, de 1 cent. à peine d'épaisseur pour le champ du bouclier avec une lunette centrale de 20 cent. qui devait être recouverte par un umbo.

L'on fixait la peau de bouc sur cette partie ; l'on plaçait ensuite l'umbo que l'on fixait au moyen de quelques clous des 14 ménagés sur son pourtour. L'on plaçait à son sommet aplati la planchette circulaire préparée pour l'entablement de la pièce en fer forgé. On la recouvrait ainsi que l'umbo de la peau préalablement mouillée et que l'on fixait au moyen de clous à la bordure circulaire en fer. et une fois les peaux tendues par la dessiccation l'on terminait l'ouvrage en couronnant l'édifice par cette pointe fixée au moyen des 4 clous, fixés dans les 4 trous disposés préalablement à cet effet sur les ailettes.

A d'autres maintenant plus expérimentés et plus versés que moi dans ce genre d'études de déterminer la race de la peuplade

à qui cette arme défensive aurait appartenu. Dans tous les cas il est acquis et prouvé maintenant que l'art du marteleur et du fondeur ont été pratiqués sur place par les lacustres de Suisse, et les découvertes de nombreux moules en argile, bronze, mollasse, trouvés dans la couche archéologique sont la preuve évidente d'une fabrication indigène, nous dit M. Bordes dans une remarquable récapitulation parue dans le *Correspondant* en novembre 1884.

Aussi avant de terminer cette communication, qu'il me soit permis de faire une observation et d'émettre un vœu qui en est la conséquence.

Dans ce lac de Paladru, et à la station dite des Roseaux, par suite de la présence de cette plante aquatique, et d'autres à racines enchevêtrées à tel point qu'il s'en est formé avec le temps une couche d'un demi-mètre au moins d'épaisseur, il en résulte que les fouilles entreprises pour retirer les bois de la cité lacustre, les objets qui appartenaient aux derniers habitants qui ont séjourné sur le lac et qui y sont tombés accidentellement se sont arrêtés sur ce fond artificiel au lieu de tomber sur le fond proprement dit du lac, aussi ne retrouve-t-on que des objets reconnus pour être de la période carlovingienne.

Cependant l'on sait qu'on a trouvé des objets types, et incontestables de l'âge de la pierre sur d'autres points du lac. Je me suis autorisé auprès du propriétaire pour lui communiquer l'idée de profiter de la persistance du retrait des eaux pour faire une tranchée dans cet enchevêtrement de racines de manière à arriver jusqu'au véritable fond. Cette idée a été accueillie avec un gracieux empressement et j'espère qu'il nous ramènera alors à la période correspondante des habitants des lacustres de la Suisse, et qu'une nouvelle mine néolithique riche en matériaux de toute nature récompensera les chercheurs des périodes préhistoriques; il n'en restera pas moins que la station de Paladru, pour sa période dernière, remontant vers 747, à près de 1,250 ans, n'a pas, que je sache, de rivale en ce genre,

M. Tercinet, m'ayant montré, il y a quelques semaines, un tronçon d'épée retiré au mois d'avril du lac de Paladru, a bien voulu me la confier pour vous la communiquer aujourd'hui avec les objets de même provenance.

Elle est curieuse sous bien des rapports.

Cette épée, qui était une arme d'estoc, a dû servir plus tard de modèle aux armes espagnoles à en juger par la comparaison que nous pouvons faire avec ce tronçon trouvé à Rives, dans une ancienne épéerie.

L'on remarque que la poignée a très peu de hauteur, parce que l'index et le médius se plaçaient dans les deux lunettes ménagées au-dessous de la croisière.

Le pommeau est une boule aplatie en fer, lourde et grossièrement quadrillée, il servait à fixer la lame au moyen d'une rivure et à l'équilibrer en faisant contre-poids.

Dans tous les cas, il est probable que son propriétaire devait avoir une main assez petite dont le dos ne devait pas être parfaitement protégé par le manque d'une coquille, remplacée simplement par un appendice représentant l'extrémité inférieure d'un serpent, qui semble avoir été resserré à sa naissance, et dont la partie supérieure ferait la garde de cette arme. La tête du serpent, il est vrai, est mal représentée.

Sur la face postérieure de la soie que l'on voit, puisque la garniture a été détruite par le temps, l'on voit une marque de fabrique. C'est une petite fleur de lis très bien frappée, nous savons que cette figure de blason fut longtemps un ornement arbitraire, et presque partout employé, et que, dès les Mérovingiens, il était sur les sceptres, ainsi que du temps des Carolingiens, devrions-nous accepter cette date, coïncidant avec les autres reliques, je serais de cette opinion.

Mais d'autre part, la lame qui n'a qu'une cannelure centrale d'un tiers environ de la largeur de sa lame porte dans cette partie deux inscriptions latines en des caractères romains, à part les e qui sont gothiques. Cette particularité pourra, à l'aide de l'histoire de l'épigraphie, nous fixer sans

trop d'écart sur une date assez probable de sa fabrication.

Sur la face antérieure on lit :

in Vienna Petrus me Fecit

Sur la face postérieure :

virtutis Fortuna Comes

Il ne m'appartient pas de fixer avec ces jalons une date bien précise, mais les autres objets lacustres étant du milieu du septième siècle et l'arme nous faisant connaître son origine à Vienne, les membres de l'honorable Compagnie qui s'occupent d'histoire et d'épigraphie pourront compléter l'enquête archéologique que je ne puis faire, faute de documents et surtout d'érudition en ce genre de spécialité ; mais nous pouvons lui assigner l'époque de la Renaissance 1455, comme date approximative, les caractères gothiques ayant commencé à cette époque à se mélanger aux caractères romains.

DISCUSSION

M. Chantre appelle l'attention de M. Charvet sur l'épée qu'il a présentée et qui porte l'inscription suivante :

INGELRII

sur la partie centrale antérieure de la lame. Il ajoute qu'elle a du appartenir à un des nombreux cavaliers qui habitaient la patafitte.

M. Charvet pense que les habitations lacustres servaient de refuge à tout ce qui ne pouvait guerroyer. C'est une idée accréditée chez beaucoup d'archéologues.

M. Chantre rejette cette idée et dit que tout indique au contraire qu'il y avait là une habitation constante. Il complète sa communication de tout à l'heure.